

SuperTrempp' - Edition 2015

Le tremplin des musiques actuelles en Ile de
France



Ce projet est une initiative des bénévoles de la Maison des jeunes et de la Culture de Savigny-sur-Orge, soutenue par l'équipe professionnelle.

MJC/MPT F. Rabelais, 12 Grande Rue, 91600 Savigny-sur-Orge
Tél. : 01.69.96.64.95 – Site : www.mjc91600.free.fr

Infos et Renseignements : supertrempp91@gmail.com

Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants sous peine de ne pas être étudié :

- Fiche de renseignement du groupe entièrement complétée
- Fiche musicien complétée, pour chacun des membres du groupe
- Photocopie d'un justificatif de domicile d'un des membres du groupe
- Pour les mineurs : les autorisations parentales complétées et signées par le/la responsable légale
- Un support audio sur C.D (indiquer les morceaux à écouter) ou clé USB
- 8€ de frais d'inscription/gestion (par groupe) ; règlement par chèque à l'ordre de la « MJC Savigny Sur Orge »

Adresse d'envoi du dossier d'inscription :

Tremplin Musiques Actuelles SuperTrempl'
MJC/MPT François Rabelais
12 Grande Rue 91600 Savigny Sur Orge

- **Date limite des envois : Lundi 5 Janvier 2015** (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier envoyé après le 5 Janvier 2015 ne pourra être pris en compte.
- Tout dépôt de dossier d'inscription à ce tremplin implique l'entière acceptation du règlement.
- Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. Vérifiez bien que tous les documents y sont !
- **Merci de garder le règlement** et de le relire de temps à autre afin d'éviter tout problème dans l'organisation et le bon déroulement du tremplin

PRESENTATION DU SUPERTREMP'

Créé en 2010 par 3 bénévoles de la MJC de Savigny-sur-Orge, le SuperTrempp' est un tremplin de musiques actuelles destiné aux artistes et groupes désirant se produire sur scène, rencontrer d'autres artistes, gagner des récompenses mais également faire connaître leur musique.

Chaque saison est composée de trois étapes :

- Une première où l'équipe du SuperTrempp' étudie la candidature ainsi que le futur projet musical de l'artiste ou groupe et écoute ses compositions.
- Une seconde étape durant laquelle les artistes et groupes sélectionnés se produisent lors d'un concert dans l'une des salles partenaires ou à la MJC de Savigny-sur-Orge.
- Et enfin une troisième et dernière étape : la finale qui se déroulera à la MJC de Savigny-sur-Orge

Chez nous, pas de préventes, ni de sélections à l'applaudimètre ! A chaque étape un jury de professionnels sera présent pour sélectionner les artistes ou groupes les plus méritants selon certains critères de notation.

Le SuperTrempp' est avant tout une aventure musicale et humaine à vivre à fond conçue comme des rencontres conviviales avec les musiciens, les professionnels, le public et l'équipe du SuperTrempp'. Le SuperTrempp' a la volonté d'être au service de la musique et des artistes. Notre objectif : découvrir et accompagner les nouveaux talents, et les propulser au mieux sur le devant de la scène !

A vos inscriptions, et à bientôt sur scène !

Ils sont passés par chez nous :

Le Vasco, Dandyguel, Le Quartier Libre, Tarsius, Simon Says, Noflipe, Bazar & Bémols, The Way I Am, Divine.



REGLEMENT DU SUPERTREMP'

ORGANISATION GENERALE

La MJC/MPT F. Rabelais domiciliée au 12 Grande Rue, 91600 Savigny Sur Orge, son équipe de bénévoles et l'ensemble de ses partenaires, organise pour la 5^{ème} année consécutive un tremplin régional "SuperTrempp'" pour les musiciens amateurs d'Ile de France selon les modalités décrites ci-dessous.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le tremplin musique actuelles "SuperTrempp'" est ouvert à tous les groupes/artistes musiciens répondant aux critères suivants :

- Être amateurs (non signés par un label ou une maison de production, ne pas être intermittents)
- Avoir un des membres du groupe domicilié en Île de France (justificatif de domicile à fournir)
- Proposer uniquement des compositions originales aucune reprise ne sera acceptée lors des différentes étapes de sélections sous peine d'élimination
- Tous les styles de musiques actuelles sont acceptés
- Pouvoir proposer une prestation scénique et musicale d'une durée minimum d'1/2 heure

Les artistes ou groupes devront faire parvenir le dossier d'inscription complet accompagné d'un support audio CD ou d'une clé USB contenant les morceaux à écouter au plus tard **Lundi 5 Janvier 2015** à l'adresse suivante :

Tremplin Musiques Actuelles SuperTrempp'
MJC/MPT F. Rabelais
12 Grande Rue
91600 Savigny Sur Orge

Les participants mineurs devront recueillir l'autorisation écrite de leur parent ou gardien, qui devra prendre connaissance de ce règlement (plus d'informations ci-dessous vers la fin du règlement).

Tout défaut d'autorisation parentale annulera immédiatement l'inscription au tremplin.

INSCRIPTION

L'inscription devra être faite dans les délais et dans la limite du nombre de participants possible. Les organisateurs se réservent le droit de déterminer le nombre d'artistes que le dispositif pourra accueillir.

Tous les artistes participant au SuperTrempp' devront lire et approuver ce règlement en l'attestant dans leur fiche d'inscription (à compléter ci-dessous) en cochant la case « J'ai lu et approuvé le règlement » avant d'envoyer et de ce fait valider l'inscription.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères de participation ne pourra être pris en compte. Si les informations fournies dans le dossier s'avéraient incomplètes ou erronées, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la candidature du groupe, quel que soit son degré d'avancement dans la sélection.

En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des frais d'inscription est remboursé. Si celui-ci a lieu après la clôture des inscriptions (le 05/01/2015), le montant des frais d'inscription restera acquis à la MJC de Savigny-sur-Orge quel que soit le motif du désistement.

DEROULEMENT

Chaque édition du SuperTrempp' se déroule sur quatre mois environ, en plusieurs étapes. Les dates et salles de concerts pour chaque étape seront détaillées par mail aux participants et sur le Facebook du SuperTrempp'.

Les artistes sélectionnés lors de chaque étape pourront participer à l'étape suivante qui se déroulera selon les modalités indiquées dans les mails d'informations. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le choix des lieux de concerts et les dates lors de toutes les étapes, le nombre d'artistes qui joueront chaque soir ainsi que le temps de passage en fonction des nécessités inhérentes au déroulement de la manifestation et du SuperTrempp'.

A chaque étape les groupes ou artistes sélectionnés seront contactés par téléphone ou mail pour l'organisation de la phase de sélection suivante.

Les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation et/ou contestation de la part des artistes ou groupes.

- La première phase de sélection (sur écoute) se déroulera dans la semaine du 12 Janvier 2015.
- Pour la seconde étape, elle se déroulera en février et mars 2015. Deux dates de concerts seront prévues puis communiquées en fonction du nombre d'artistes ou groupes sélectionnés. Ces concerts auront lieu dans l'une de nos salles partenaires et/ou à la MJC F. Rabelais.
- Pour la troisième et dernière phase de sélection lieu qui se tiendra le **Vendredi 17 Avril 2015** dans la salle de concert F. Rabelais de la MJC les groupes se produiront lors d'une performance scénique et musicale.

Pour chaque étape, il est interdit de faire des reprises, même partielles, de chansons existantes. Toutes les chansons doivent être originales, écrites et composées par l'artiste ou groupe qui joue **sous peine d'élimination**.

Chaque groupe bénéficiera d'un set d'une durée de 30 minutes (non rémunérée). Les concerts ont lieu entre 20h00 et 00h. Les balances se dérouleront dans l'après-midi entre 14h et 19h avec une durée de 30 minutes pour chaque groupe ou artiste.

L'ordre de passage et les horaires de balances seront décidés par les organisateurs et transmis par mail ou téléphone aux groupes sélectionnés.

SELECTIONS & VOTE

Lors de la première phase de sélection seule l'équipe du SuperTrempp' bénéficie du droit de sélection des groupes proposant leur candidature au SuperTrempp'.

Par la suite, la sélection s'opère par le vote des spectateurs, ainsi que l'équipe du SuperTrempp' et du jury de professionnels.

A la fin de la soirée, nous procéderons au calcul des votes et les noms des artistes sélectionnés sont annoncés. Les résultats des votes sont communiqués également sur le Facebook du SuperTrempp'.

Un classement sera établi pour chaque concert en fonction des votes du public et du jury. Les votes des spectateurs et du jury seront additionnés pour l'établissement du classement (30% spectateurs, 70% jury). La composition du jury (sous réserve des disponibilités) sera consultable quelque temps avant la finale sur le Facebook du SuperTrempp'.

A l'issue de la finale, le jury désignera le Grand Lauréat parmi les artistes ou groupes sélectionnés lors des concerts précédents.

LES RECOMPENSES

Le SuperTrempp' offrira des récompenses aux artistes ou groupes en fonction de leur classement final et éventuellement selon d'autres modalités.

▪ Récompenses Grand Lauréat 2014 :

Création de 100 T-shirts à votre effigie (modèles homme et femme)

2 jours de résidence au Rack'am avec conseil scénique et artistique

Une programmation "Carte Blanche" avec l'association Ad'Hoc

Une interview dans l'émission RMB Live de la Radio Maryse Bastié avec concert live retransmis en direct

Une interview sur la radio Efferv'essonne

3h de répétition au Studio Sud de Villebon-sur-Yvette

▪ Récompenses 2^{ème} lauréat :

5 jours de résidence à la MJC St Exupéry de Viry-Châtillon

1 journée de studio au Studio Acouzik de Paris

Une interview dans l'émission RMB Live de la Radio Maryse Bastié avec concert live retransmis en direct

3h de répétition au Studio Sud de Villebon-sur-Yvette

▪ Récompense 3^{ème} lauréat :

5 jours de résidence à la MJC Cyrano de Gif-sur-Yvette

10 h de répétition à la MJC de Morangis

L'enregistrement d'un EP au studio DLF de Draveil (2 jours d'enregistrement + 3 jours de mixage)

Tous les finalistes ont également la possibilité d'être programmés dans les structures partenaires ainsi qu'à la MJC de Savigny-sur-Orge sur la saison 2014/2015

Ces prix seront proposés pour les finalistes 2015 sous réserve de modifications en fonction des différents partenariats.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Chaque participant devra fournir de bonne foi les informations nécessaires pour l'organisation de ses concerts (nom, adresse, mail, téléphone, date de naissance, instruments joués).

Les organisateurs garantissent le respect, la confidentialité et la sécurité des informations personnelles. Les organisateurs ne transmettront jamais les informations personnelles (ni vente, ni location, ni échange, ni don) à des sociétés externes. Les informations personnelles ne seront communiquées en dehors du SuperTrempp' qu'en cas de nécessité absolue (accident / sinistre sur le lieu du concert, appel aux urgences, pompiers, secouristes, etc.) ou pour remplir les obligations réglementaires du SuperTrempp'.

INSTRUMENTS & BACKLINE

Les organisateurs fourniront un système de son et lumière de haute qualité que les artistes utiliseront. Un ingénieur du son, un technicien lumière ainsi qu'un backliner seront présents pour les artistes à toutes les étapes. Seuls les techniciens du SuperTrempp' ou de la salle de concerts seront habilités à manipuler le matériel technique (sono / lumière) ou être présents dans la régie technique.

Les organisateurs mettront à disposition des artistes une batterie composée de toms et d'une grosse caisse, des microphones, des amplis et des retours pour toutes les étapes du festival, ainsi que tout le matériel détaillé dans les mails récapitulatifs envoyés aux participants avant chaque concert.

Chaque participant utilise son instrument personnel ainsi que ses pédales d'effets et le câblage nécessaire pour brancher son matériel. Les batteurs utilisent leur propre pédale de grosse caisse, leur caisse claire, leurs cymbales et leurs baguettes. Tous les artistes utilisent le même kit de batterie de base fournie par les organisateurs.

Le SuperTrempp' décline toute responsabilité pour les affaires et instruments des artistes ainsi que pour les sinistres causés par leurs actions.

EXCLUSION DE RESPONSABILITES

Les organisateurs ne sont pas employeurs des participants. Les artistes s'inscrivent et participent à titre volontaire, relevant d'une démarche de ceux-ci dans le cadre de leurs loisirs ou épanouissement personnel, et ne sauront être considérés comme des travailleurs employés ou des artistes professionnels au sens du Code de Travail.

Pourront être exclus par les organisateurs :

- Les artistes ne respectant pas les consignes de sécurité du SuperTrempp' ou des salles, le matériel du SuperTrempp' ou de la salle.
- Les artistes qui incitent le public à la violence ou qui ont un comportement violent.
- Les artistes qui sont visiblement sous l'emprise de psychotropes ou en état d'ébriété.
- Les artistes liés - même de façon indirecte et non officielle - à des organisations politiques ou militantes ou qui ont, pendant leur concert ou précédemment à celui-ci, énoncé des déclarations politiques ou militantes.

L'exclusion pourra intervenir à n'importe quelle phase du tremplin. L'artiste ou groupe n'aura pas droit de prendre part aux phases suivantes du SuperTrempp' même s'il a été qualifié précédemment. Les organisateurs se réservent le droit de communiquer leur décision irrévocable - même verbalement - à tout moment.

La MJC/MPT F. Rabelais de Savigny-sur-Orge, les bénévoles porteurs du projet et les partenaires de celui-ci, ne sauraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le tremplin de musiques actuelles SuperTrempp' était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre

GENERALITES

Chaque groupe ou artiste s'engage à respecter le calendrier fixé par les organisateurs ainsi que toute modification qu'il est capable de subir. Les groupes ou artistes sélectionnés devront être présents pour les balances le jour des concerts aux horaires auxquels ils seront convoqués. Il est important de respecter une ponctualité concernant les horaires de balance et de concert, mieux vaut prévoir large et venir bien à l'avance. Un artiste qui rate son horaire de balance ou de concert est susceptible de ne pas pouvoir le faire pour respecter le planning horaire prévu.

Le non respect des directives par les membres des groupes ou par les artistes ainsi que tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public sera susceptible d'entraîner l'exclusion et la disqualification des groupes/artistes participants concernés

Les groupes/artistes candidats déclarent être informés et acceptent que :

- Les frais d'inscription/gestion, les frais de déplacement et si besoin d'hébergement soient intégralement à leur charge
- Ils se produiront sur scène dans le cadre d'un concours visant à promouvoir de nouveaux talents et, à ce titre, ils ne pourront prétendre au paiement d'aucune autre récompense que celles accordées aux 3 groupes vainqueurs et telles que décrivent ci-dessus
- Les groupes ou artistes, du seul fait de leur participation, garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés. Les groupes/artistes déclarent sur l'honneur que les titres présentés sont originaux.

Tous les concerts pourront être filmés, photographiés et enregistrés dans leur intégralité. L'artiste s'engage en participant au SuperTrempp' à se laisser filmer, photographier et enregistrer. Les organisateurs se réservent le droit de diffuser par tous les moyens de retransmission (radio, télévision, internet, etc.) les images et sons captés lors des concerts des artistes à des fins promotionnelles pour les artistes ou le SuperTrempp'.

Chaque participant ainsi qu'au moins un parent ou gardien légal pour chaque participant mineur, a l'obligation de prendre connaissance du présent règlement et de s'y adapter avant et pendant leur participation au festival. Cela permettra d'offrir à chacun des participants un service efficace et transparent.

Ce règlement ainsi que les écrits dans les mails, représentent la référence du fonctionnement du SuperTrempp'. Les participants, ainsi que les parents ou gardiens des participants mineurs, ne pourront les contester ni sous prétexte qu'ils ne les ont pas lu, ni sous prétexte qu'ils auraient obtenu un accord verbal les contredisant.

LE MOT FINAL !

Ce document obligatoire et un peu ennuyeux ne serait pas complet à nos yeux sans un dernier mot sur l'esprit de fond qui nous anime.

Le plus important pour le SuperTrempp', ce n'est pas de gagner mais de gagner en expérience, responsabilités et repartir pleins de beaux souvenirs.

L'essentiel n'est pas la compétition ... mais de progresser, se réaliser, faire de belles rencontres, et vivre l'aventure à fond avec vertu, modestie et simplicité.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Veillez vous assurer d'écrire de façon lisible

Artiste/Groupe :

Date de Création :

Style Musical :

Site/Facebook/Soundcloud/Bandcamp :

Nombre total de compositions :

Nombre d'expériences scéniques :

Nous avons déjà enregistré un disque promotionnel : Oui Non

Origine et histoire du groupe :

.....
.....
.....
.....
.....

Projet et ambitions :

.....
.....
.....
.....
.....

RESPONSABLE DU GROUPE

Prénom :

Nom :

N° de téléphone :

Email :

J'ai lu et j'approuve le règlement

Signature du Responsable

FICHE MUSICIENS

Veillez vous assurer d'écrire de façon lisible

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

Prénom :
Nom :
N° de téléphone :
Email :
Date de Naissance :
Adresse :
.....
.....

Instruments joués avec le groupe :
.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M^{me}/M^rrésidant
.....
autorise mon fils / ma fille à participer, en
tant qu'artiste du groupe....., au tremplin de musiques
actuelles « SuperTrempl' » organisé par la MJC/MPT F. Rabelais de Savigny-sur-Orge, tel qu'il est
décrit dans le cadre du dossier d'inscription.

Filiation : père mère tuteur autre :

Tél :

Tél en cas d'urgence :

N° de Sécurité Sociale :

J'autorise la MJC F. Rabelais à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de
maladie.

J'ai lu et j'approuve le règlement

Signature du Responsable

NOS PARTENAIRES

- Les MJC du réseau Ile De France et spécifiquement les MJC du 91 : Igny, Morangis, Ris Orangis, Palaiseau, Juvisy Sur Orge, Orsay, Viry-Châtillon,...
- La Fédération Régionale des MJC Ile de France - l'Union Départementale des MJC en Essonne
- La salle de concert Le Rack'am - www.lerackam.com
- Le studio d'enregistrement/répétition DLF - www.facebook.com/studioDLF/info
- Le studio d'enregistrement Acouzik - www.acouzik.com
- Le réseau Rezone pour les musiques actuelles en Essonne - www.rezone.org
- La web Radio Maryse Bastié – www.radio.mjcbastie.org
- L'association Ad'Hoc - www.adhocmusic.com
- L'association Go With My Rock - www.facebook.com/GoWithMyRock
- L'association Saskwash - <http://www.saskwash.org/chroniques>
- La Gare de Méréville - <http://www.gare91.com>

La liste des partenaires n'est pas exhaustive car d'autres partenariats sont en cours...

